

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 17 février 2020, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M^{me} GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M. BACOT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – (Conseillers municipaux).

Absentes représentées : M^{mes} BOUILLON et BRADEL

Absents : M^{me} HORIOT, MM. MEUNIER, BLANCHET et CHAPELLE
M^{elle} Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 21 janvier 2020 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS

1/ PLAN D'ALIGNEMENT : rapport du commissaire enquêteur

Suite à la décision d'engager une procédure d'alignement des rues des Bordes et des Vergnes (lieu-dit Les Planchettes) proposée lors de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2019, Le Maire lit à l'assemblée le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable à ce projet.

Il propose d'adopter ce rapport et de suivre les conclusions relatives à la procédure d'alignement, ainsi que la régularisation foncière entre la Commune et les consorts Roger SINET/Maryse BECOUZE des alignements antérieurs, et l'acquisition des parcelles n°647 (342 m²) et n°747 (29 m²) au prix de 3,60€ le m² selon l'estimation financière de l'Etablissement Public Foncier.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

2/ ACQUISITION DE PARCELLES

Le Maire informe les membres du Conseil de l'opportunité d'acquérir des parcelles constructibles non bâties, cadastrées section AO n°348 (164m²), 349 (652m²), 803 (306m²), 806 (231m²) et 807 (146m²), figurant au compte de Monsieur Jean-François GAULIARD, et situées 25 rue des Arloings à Creuzier-le-Vieux. Il propose leur acquisition au prix de 25 000€, soit 16,68€ le m², et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jeanne-Marie de BOISSY, 1 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03300).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3/ PERSONNEL : demande de temps partiel

Suite à la demande par courrier en date du 05 février 2020 de Madame Sylvie CHEMORIN, agent faisant fonction d'ATSEM, sollicitant un temps partiel à 80 %, Le Maire propose d'accepter cette demande grâce à l'aménagement de l'organisation du travail, pour 1 an à compter du 1^{er} mars 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

4/ ALSH : voyage de juillet 2020

Cette année, l'ALSH prévoit un séjour au centre de Loisirs du Lautaret (Alpes de Haute-Provence) en juillet prochain. Les frais incombant à la Commune (transport, logements, activités,...), le Maire propose ci qui suit :

- de fixer l'acompte des familles à 80€ par enfant ;
- de fixer la participation des familles sur la base des 3 tranches d'imposition et donc du montant du tarif journalier de l'ALSH :
 - entre 3,45€ et 8,70€ : 270€ (de participation au voyage)
 - entre 8,71€ et 12,00€ : 300€
 - entre 12,01€ et 16,96€ : 320€

Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la Commune, leur participation sera de 340€ (320€ + 20€) par enfant.

Accord unanime des membres du Conseil.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 19h15